

**ASSOCIATION
« CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES
FEMMES ET DES FAMILLES DE LA MEUSE »**

7, Rue Alexis Carrel

55100 VERDUN

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Christophe PETITJEAN

**Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de NANCY**

**29 Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

CHRISTOPHE PETTJEAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
INSCRIT AU TABLEAU DE LA RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

TEL : 03 29 79 04 42
FAX : 03 29 76 37 17

E. Mail : cpetitjean@fidurex.fr

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

ASSOCIATION
CENTRE D'INFORMATION SUR LES
DROITS DE LA FEMME ET DES FAMILLES DE LA MEUSE

7, Rue Alexis CARREL

55100 VERDUN

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2009** sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'**ASSOCIATION CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DE LA FEMME ET DES FAMILLES DE LA MEUSE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi

CP

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note de l'annexe (page 14, paragraphe "autres éléments significatifs) concernant un excédent de remboursement de cotisations URSSAF pour 10.434 € relatif aux années 2005 à 2008. Vous avez décidé d'imputer ce rappel sur les réserves de l'association en considérant qu'il s'agissait d'un changement de méthode. Ce traitement réservé aux changements de méthode nécessite une délibération de votre assemblée sur cette affectation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance l'élément suivant :

L'activité de votre association est financée par des subventions en provenance de plusieurs organismes. Ces subventions sont adossées à des conventions signées entre l'association et chaque financeur.

C'est pourquoi un de mes principaux axes de contrôle a consisté à recouper par sondages la cohérence entre les montants figurant dans les conventions avec ceux inscrits en comptabilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à BAR LE DUC,
Le 7 mai 2010



Christophe PETITJEAN
Commissaire aux Comptes

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/09	Net au 31/12/08
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 237	350	886	
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	29 189	22 498	6 691	6 764
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	38		38	38
Total	30 464	22 848	7 616	6 802
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Personnel	2 070		2 070	
Autres créances	37 936		37 936	37 837
Divers				
Disponibilités	110 471		110 471	117 566
Total	150 477		150 477	155 402
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	180 941	22 848	158 093	162 205



	Net au 31/12/09	Net au 31/12/08
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	4 112	4 112
Réserve légale	87 938	87 417
Autres réserves	8 000	10 412
<i>Résultat de l'exercice</i>	-5 464	11 066
Subventions d'investissement	2 392	2 573
Total	96 978	115 581
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV / RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		1 500
Provisions pour charges	7 387	5 942
Total	7 387	7 442
*DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Personnel	13 053	10 675
Organismes sociaux	40 675	27 495
Dettes fiscales et sociales	53 728	38 170
Autres dettes		1 012
Total	53 728	39 182
TOTAL PASSIF	158 093	162 205



	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	%	du 01/01/08 au 31/12/08 12 mois	%	Sur 12 mois : Variation en valeur a	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
Produits des prestations	998	0,43	494	0,21	504	102,12
Produits des activités annexes	20 748	9,02	20 577	8,87	171	0,83
Subventions de fonctionnement	208 203	90,54	210 907	90,92	-2 705	-1,28
Autres produits de gestion courantes	9 840	4,28	17 834	7,69	-7 993	-44,82
Reprise de prov. et transf.de charges	10 363	4,51	5 512	2,38	4 851	88,00
Total produits fonction	250 152	108,79	255 324	110,06	-5 172	-2,03
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Rémunérations du personnel	132 693	57,71	117 182	50,51	15 511	13,24
Charges sociales et fiscales	67 348	29,29	61 577	26,54	5 770	9,37
Charges connexes			2 412	1,04	-2 412	-100,00
Honoraires	6 972	3,03	6 523	2,81	449	6,89
Consommations	5 717	2,49	7 014	3,02	-1 297	-18,50
Services extérieurs	18 759	8,16	18 779	8,10	-20	-0,11
Autres services extérieurs	23 683	10,30	24 647	10,62	-963	-3,91
Dot. Amortiss. et provisions	4 425	1,92	9 837	4,24	-5 412	-55,02
Total charges fonction.	259 597	112,89	247 972	106,89	11 625	4,69
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-9 445	-4,11	7 352	3,17	-16 798	-228,47
Produits financiers	2 106	0,92	2 300	0,99	-194	-8,45
Résultat financier	2 106	0,92	2 300	0,99	-194	-8,45
RESULTAT COURANT	-7 339	-3,19	9 652	4,16	-16 992	-176,04
Produits exceptionnels	2 677	1,16	1 414	0,61	1 263	89,35
Charges exceptionnelles	802	0,35			802	
Résultat exceptionnel	1 876	0,82	1 414	0,61	462	32,66
SOLDE INTERMEDIAIRE	-5 464	-2,38	11 066	4,77	-16 530	-149,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	-5 464	-2,38	11 066	4,77	-16 530	-149,37



Nom de l'entreprise	ASS CIDFF MEUSE ASSOCIATION
Activité exercée	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Adresse	7 Rue Alexis Carrel 55100 VERDUN

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/09 au 31/12/09

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	158 092	Résultat: Perte	5 463
----------------------------------	---------	-----------------	-------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28 01 2010 par les dirigeants de l'entreprise.



1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2000-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur les amortissements et les dépréciations des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs .

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition ou au coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Amortissements

La durée d'amortissement retenue pour les biens non décomposables à l'origine est la durée d'usage suivant le mode linéaire ou dégressif.

Dépréciations

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la clôture de l'exercice. Par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été mis en œuvre.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

Autres éléments significatifs

Rémunérations versées aux dirigeants (Loi 2006 – 586 du 23/05/2006 art.20)

Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'Association ainsi que leurs avantages en nature représentent une somme brute de 32 169.66 € pour l'exercice 2009.

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes comptabilisé en 2009 s'élève à 1794€.

Suite à un contrôle URSSAF sur la période de l'année 2005 à l'année 2008, l'Administration a réduit l'allègement des cotisations reçues par l'association au titre de l'exonération ZRR-OIG.

Il a été rappelé à ce titre un montant d'excédent de remboursement de cotisations de 10434 €.

Ce montant correspondant à un excédent de remboursement lié à un exercice antérieur, il est décidé d'imputer ce montant directement sur les réserves de l'Association.



3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
-----------------------	----------------

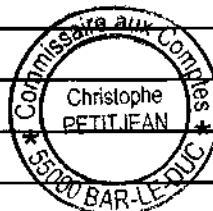
Fonds commercial	Non applicable
------------------	----------------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		1 236		1 236
Immobilisations corporelles	26 632	2 556		29 189
Immobilisations financières	38			38
Total	26 670	3 793		30 464
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		350		350
Immobilisations corporelles	19 868	2 629		22 497
Immobilisations financières				
Total	19 868	2 980		22 848

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	38		38
Actif circulant & charges d'avance	40 006	40 006	
TOTAL	40 044	40 006	38

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	
Autres créances	2 070
Disponibilités	2 105



Charges constatées d'avance

Non applicable

Frais d'émission des emprunts à étaler

Non applicable



4 Notes sur le bilan passif

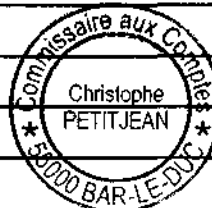
Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice		
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice		

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	7 442	1 445	3 912	7 387
Provisions pour dépréciation				
Total	7 442	1 445	3 912	7 387

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	53 727	53 727		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
	53 727	53 727		

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	



Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Fourisseurs	
Dettes fiscales & sociales	53 727
Autres dettes	

Produits constatés d'avance

Non applicable



5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir :		31/12/09	31/12/08
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan			
438700	Prod. a rec. organismes sociaux	2 070,00	
Autres créances		2 070,00	
518800	Interets courus a recevoir	2 105,85	
Disponibilités		2 105,85	
Total des produits à recevoir		4 175,85	
Charges constatées d'avance :		Néant	
Charges à payer :		31/12/09	31/12/08
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan			
428200	Conges a payer	13 053,00	10 675,00
438200	Charges a payer	40 674,76	27 494,55
Dettes fiscales et sociales		53 727,76	38 169,55
Total des charges à payer		53 727,76	38 169,55
Produits constatés d'avance :		Néant	



RAPPORT SPECIAL

CHRISTOPHE PETTJEAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
INSCRIT AU TABLEAU DE LA RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

TEL : 03 29 79 04 42
FAX : 03 29 76 37 17

E. Mail : cpetitjean@fidurex.fr

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

ASSOCIATION
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS
DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA MEUSE

7, rue Alexis Carrel

55100 VERDUN

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

CP

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

PREMIÈRE CONVENTION

Personne concernée :

Madame ARONDEL Anne Laure membre du Conseil d'Administration du CIDFF et adjointe au maire de COMMERCY.

Nature et objet :

Participation de la ville de COMMERCY à la mise en place et au fonctionnement des permanences du CIDFF sous la forme de subvention de mise à disposition d'un bureau.

Modalités :

La ville de COMMERCY a versé à ce titre une subvention de 1.900 € et a mis à disposition du CIDFF un bureau à raison de deux demies journées par mois sur l'exercice 2009.

DEUXIÈME CONVENTION

Personne concernée :

Madame GOEDER Mireille membre du Conseil d'Administration du CIDFF et adjointe au maire de BAR LE DUC.

Nature et objet :

Participation de la ville de BAR LE DUC à la mise en place et au fonctionnement des permanences du CIDFF sous la forme de subvention de mise à disposition d'un bureau.

Modalités :

La ville de BAR LE DUC a versé à ce titre une subvention de 5.000 € et a mis à disposition du CIDFF un bureau à raison de deux demies journées par mois sur l'exercice 2009.

TROISIÈME CONVENTION

Personne concernée :

**Monsieur VAUTRIN Philippe membre du Conseil d'Administration du CIDFF et
Président de la COPARY.**


Nature et objet :

Participation de la COPARY à la mise en place et au fonctionnement des permanences du CIDFF sous la forme de subvention de mise à disposition d'un bureau.

Modalités :

La COPARY a versé à ce titre une subvention de 1.897 € et a mis à disposition du CIDFF un bureau à raison de deux demies journées par mois sur l'exercice 2009.

Fait à BAR LE DUC
Le 7 mai 2010



Christophe PETITJEAN
Commissaire aux Comptes